

DÉVOILEMENT DE LA NOUVELLE IMAGE

DE LA MUNICIPALITÉ

*La Municipalité vous invite à assister
au dévoilement de sa nouvelle image!*



MARDI 23 JUIN



17 h 00



JARDINS DU DOMAINE BREEN



**EN CAS DE PLUIE,
L'ACTIVITÉ SERA DÉPLACÉE À LA**

Salle de l'Âge d'Or



Témiscamingue

Là où on vit

Babillard

JUIN 2026

Pour communiquer avec nous :

6, Principale Sud

J0Z 2G0

819 728-2186

www.guigues.ca

Municipalité de St-Bruno-de-Guigues

Table des matières

INFOS MUNICIPALES	2
INFOS ORGANISMES	6
LES PETITES ANNONCES.....	14

Calendrier du conseil

Soyez par la présente avisés que les membres du conseil ont adopté le calendrier des séances régulières pour l'année 2026, comme suit :

Lundi 12 janvier	Lundi 9 février	Lundi 9 mars
Lundi 13 avril	Lundi 11 mai	Lundi 8 juin
Lundi 6 juillet	Lundi 10 août	Lundi 14 septembre
Lundi 5 octobre	Lundi 9 novembre	Lundi 7 décembre

À compter de 19 h 30

**** Salle du Festival Western ****
4, Mgr. Moreau Est
(à moins d'avis contraire)

Horaire d'été bureau

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 00
6, rue Principale Sud
www.guigues.ca

En cas d'urgence

Vous pouvez rejoindre
en tout temps :

Sylvain Lacroix : 819 629-9004

Horaire biblio

Mercredi de 19 h à 19 h 30
à la salle de l'âge d'or.

Horaire Écocentre

**Relais d'écocentre
Saint-Eugène**

Mercredi 13 h à 16 h
Samedi 9 h à 15 h

**Écocentre Fabre
819 634-2233**

Lundi au samedi
9 h à 16 h

Nouveaux Guizous

Vous êtes nouveaux résidents de Guigues?
Passez faire un tour au bureau municipal.

Vous pouvez également communiquer
avec le service d'accueil des nouveaux
arrivants au CJET :

Marie Aubry
819 622-2538

Groupes Facebook

Pour vous tenir informé des différents
projets et activités dans la municipalité,
joignez les groupes Facebook :

Municipalité de St-Bruno-de-Guigues
Colisée de Guigues
Bibliothèque St-Bruno-de-Guigues

Prochain Babillard

Apportez vos articles / publicités
avant le 14 septembre 2026

en personne
au bureau municipal
par courriel
adj@guigues.ca



Des nouvelles de votre municipalité
RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JUIN 2026

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est fermée temporairement. Nous devons déménager. Prendre note que les prêts entre bibliothèques seront disponibles à partir du 6 mai 2026 de 19 h à 19 h 30 au local de l'âge d'or de Guigues. Pour toutes questions, venez nous rencontrer sur place, il nous fera plaisir d'y répondre. Au plaisir de vous voir dans notre nouveau local en novembre.
Lucie responsable biblio

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bonjour à tous,

Déjà quelques semaines se sont écoulées depuis mon arrivée à la direction générale de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues. J'en profite pour remercier les citoyens, les employés municipaux, les élus ainsi que les nombreux bénévoles qui m'ont réservé un accueil chaleureux. Je découvre progressivement les différents dossiers municipaux et je suis heureux de constater l'engagement et la fierté qui animent notre communauté. Au plaisir de vous rencontrer et d'échanger avec vous au cours des prochains mois.

Marco Dufour, Directeur général et greffier-trésorier

ARENA

Parmi les dossiers qui retiennent actuellement notre attention, celui de l'aréna demeure un sujet important. Plusieurs démarches et analyses sont encore en cours afin d'évaluer les différentes possibilités pour l'avenir de cette infrastructure. Un communiqué plus complet sera transmis aux citoyens prochainement afin de faire le point sur la situation et de partager les informations concernant ce dossier.

GARDERIE

Du côté de la garderie, des discussions et des analyses se poursuivent afin de bien comprendre les différents enjeux qui ont mené à la situation actuelle. Bien que cette situation découle de facteurs qui échappent au contrôle de la municipalité, nous demeurons attentifs au besoin des citoyens et poursuivons nos échanges avec les partenaires concernés afin de suivre l'évolution du dossier.

LOGO

Je profite également de l'occasion pour vous inviter au dévoilement officiel du nouveau logo de la Municipalité le 23 juin prochain au Domaine Breen. Cette nouvelle image reflètera l'identité de notre communauté tout en témoignant de notre volonté de regarder vers l'avenir. Nous espérons vous y accueillir en grand nombre. Voir publicité page 5.

EXPO AGRICOLE

Je souhaite également souligner l'excellente collaboration de l'Expo agricole de Saint-Bruno-de-Guigues lors des festivités des derniers jours. Leur implication tout au long des trois journées d'activités, ainsi que leur participation au ramassage après le spectacle ont grandement contribué au succès de l'événement. Au nom de la municipalité, merci à tous les bénévoles impliqués.

EMPLOI ÉTUDIANT

Finalement, nous souhaitons la bienvenue à notre nouvel étudiant Enrick Arpin Girard qui se joint à l'équipe municipale à titre d'aide à la municipalité pour la saison estivale. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

- Les chiens doivent toujours rester sur le terrain de leur propriétaire.
- Il est interdit de laisser circuler son chien librement dans le village.
- Lors des promenades, vous devez ramasser immédiatement les excréments de votre chien et les jeter à la poubelle.
- Le non-respect de ces règles peut entraîner une amende.

Merci de respecter ces consignes pour le bien-être de notre communauté!

CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2026

Soyez par la présente avisés que les membres du conseil ont adopté le calendrier des séances régulières pour l'année 2026. Les séances du conseil se tiennent à la salle du Western au centre communautaire. Le public est admis, sans restriction particulière. Vous pouvez transmettre vos questions au bureau municipal ou à l'adresse courriel : dg@guigues.ca. Voir calendrier à la page 2.

URGENCES MUNICIPALES : QUI APPELER?

Un arbre dans le chemin? / Un refoulement d'égout? / Toute autre urgence?
Messenger n'est pas pour les urgences. Utilisez-le seulement pour les demandes non urgentes. Merci de nous aider à agir rapidement!

Bureau ouvert	Bureau fermé
819 728-2186	• Sylvain Lacroix : 819 629-9004

DÉVOILEMENT DE LA NOUVELLE IMAGE

DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité vous invite à assister au dévoilement de sa nouvelle image!



MARDI 23 JUIN



17 h 00



JARDINS DU DOMAINE BREEN



EN CAS DE PLUIE, L'ACTIVITÉ SERA DÉPLACÉE À LA

Salle de l'Âge d'Or



VENTE D'ARTICLES PROMOTIONNELS DE LA NOUVELLE IMAGE SUR PLACE. ARGENT COMPTANT SEULEMENT.

Bienvenue à toute la population! ♥



ENSEMBLE, DÉCOUVRONS UN NOUVEAU VISAGE POUR NOTRE MUNICIPALITÉ.



AVIS DE SÉCURITÉ

Appel à la collaboration des parents et prudence aux conducteurs

Chers parents,

Nous sollicitons votre précieuse collaboration pour assurer la sécurité des enfants. Nous avons été informé que des enfants jouent dans la côte et aux abords de la route du Quai, ce qui représente un danger important pour leur sécurité.

Nous vous demandons de sensibiliser vos enfants aux risques liés à cette pratique et de les encourager à jouer dans des endroits sécuritaires.

La sécurité de nos enfants est une responsabilité partagée, et nous comptons sur votre vigilance et votre soutien.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Ensemble, protégeons nos enfants!

JARDIN COMMUNAUTAIRE

REMERCIEMENTS

Ghislain Falardeau: Fumier

Serge Brien: Rotoculteur

Denis Paquin: Paille



SÉCURITÉ CIVILE : LOI 25 ET GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS EN SITUATION D'URGENCE

(Source : Nathalie Deschênes, conseillère sécurité civile)

En situation d'urgence, la rapidité d'intervention est essentielle pour protéger la population. Toutefois, même dans ces contextes, les municipalités doivent respecter les règles encadrant les renseignements personnels, notamment celles prévues par la Loi 25, qui modernise la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Des règles adaptées aux situations d'urgence

Lors d'un sinistre (inondation, incendie, évacuation), il est souvent nécessaire de recueillir et de partager des informations sur les citoyens (coordonnées, besoins particuliers, état de santé). La loi permet certaines exceptions lorsque la sécurité des personnes est en jeu.

Ainsi, il est possible de communiquer des renseignements personnels sans consentement lorsqu'il existe un risque sérieux pour la vie, la santé ou la sécurité d'une personne. Cette exception est prévue notamment à l'article 59 de la Loi sur l'accès.

Références : Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Commission d'accès à l'information du Québec.

Un principe clé : la nécessité

Même en urgence, un principe demeure fondamental : ne partager que les renseignements nécessaires à l'intervention. Les informations doivent être utilisées uniquement pour répondre à la situation (évacuation, hébergement, secours) et être accessibles seulement aux personnes autorisées.

Les responsabilités des municipalités

Les municipalités doivent continuer d'appliquer de bonnes pratiques, même en contexte de crise :

- Limiter l'accès aux renseignements personnels;
- Assurer la sécurité des données (documents papier et numériques);
- Éviter la diffusion d'informations sensibles dans les communications publiques;
- Prévoir la gestion sécuritaire des données après l'événement.

Ces obligations sont renforcées par la Loi 25, qui impose une gestion plus rigoureuse des renseignements personnels.

Référence : Commission d'accès à l'information du Québec.

Informez pour maintenir la confiance

Il est important d'expliquer aux citoyens pourquoi certaines informations sont demandées et comment elles seront utilisées. La transparence contribue à maintenir la confiance du public, un élément essentiel en situation d'urgence.

Une responsabilité intégrée à la sécurité civile

La protection des renseignements personnels fait désormais partie intégrante de la gestion des sinistres. En intégrant les exigences légales dans leur Plan municipal de mesures d'urgence, les municipalités assurent une intervention efficace tout en respectant les droits des citoyens.

Références complémentaires : Loi sur la sécurité civile, Ministère de la Sécurité publique du Québec.



DOUBLE COLLECTE : RAPPEL IMPORTANT POUR LE POSITIONNEMENT DES BACS

(Source : Vital Idossou, directeur du centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles)

Avec le retour de la double collecte, la MRC souhaite rappeler quelques consignes essentielles pour assurer un service efficace et sécuritaire.

Selon votre municipalité, les collectes doubles débiteront le lundi 18 mai ou le lundi 25 mai.

Afin d'éviter que votre bac ne soit pas ramassé, assurez-vous de respecter les consignes suivantes :

- Déposez votre bac en bordure de la route la veille du jour de collecte ;
- Laissez un espace d'au moins un mètre entre chaque bac et tout autre obstacle (clôture, arbre, véhicule, poteau, mur, etc.) ;
- Placez votre bac les roues vers votre résidence, c'est-à-dire que l'ouverture du couvercle doit faire face à la rue ;
- Installez votre bac dans votre entrée de cour, et non dans la voie publique (trottoir, rue, piste cyclable, etc.).

⊘ Un bac mal positionné pourrait ne pas être ramassé, car le bras mécanique du camion a besoin d'un espace dégagé pour le saisir.

Merci de votre collaboration pour faciliter le travail de nos équipes de collecte! ♻️



PROTECTION DES RIVES : MIEUX COMPRENDRE LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS

(Source : Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et développement régional)

À la suite de la présentation de Cain Lamarre lors du Rassemblement régional du 8 mai dernier, il y a lieu d'apporter certaines précisions concernant le nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations, mieux connu sous le nom de RMUN.

En vigueur depuis avril 2026, ce règlement reprend en grande partie le règlement transitoire qui s'appliquait depuis 2022. Il vient préciser le partage des responsabilités entre le ministère de l'Environnement et les municipalités en matière d'activités réalisées dans les milieux hydriques, notamment en bordure des lacs et cours d'eau.

Depuis 2022, les activités ayant un impact important sur l'environnement relèvent principalement du ministère de l'Environnement. Les municipalités, de leur côté, demeurent responsables de certaines activités considérées comme ayant un faible impact environnemental.

Le RMUN identifie notamment comme activités à faible impact certains travaux tels que l'aménagement d'un sentier de moins de cinq mètres de largeur entre un plan d'eau et une résidence, une stabilisation de rive de moins de 30 mètres, l'installation d'un ponceau de moins de 4,5 mètres ou encore la coupe de moins de 50 % des arbres d'un diamètre de 10 cm et plus.

Les travaux qui dépassent ces seuils sont généralement considérés comme ayant un impact plus important et doivent être autorisés par le ministère de l'Environnement.

Il est également important de préciser que l'obligation des municipalités consiste principalement à appliquer le RMUN en délivrant les permis requis pour les travaux de faible impact. L'imposition d'une amende n'est pas automatique : il s'agit d'un geste discrétionnaire qui nécessite notamment que la municipalité soit en mesure de démontrer qu'une infraction a été commise, à l'aide d'un dossier complet, et que le délai de prescription applicable n'est pas dépassé.

Ces précisions permettent de mieux comprendre le rôle des municipalités dans l'application du règlement, ainsi que les limites de leurs responsabilités en matière de protection des rives et des milieux hydriques.



LES ORAGES ⚡ ET LA Foudre

Mieux s'informer pour mieux se protéger

✓ AVANT	🛡️ PENDANT	🕒 APRÈS
 <p>Surveillez les prévisions météo et les alertes d'orage.</p>	 <p>Dès que le tonnerre gronde, réfugiez-vous dans un bâtiment fermé.</p>	 <p>Attendez 30 minutes après le dernier coup de tonnerre avant de sortir.</p>
 <p>Rentrez ou fixez les objets extérieurs (mobilier, décorations, outils, jouets, etc.).</p>	 <p>Évitez l'eau et les appareils électriques. Ne prenez pas de douche, ne faites pas la vaisselle et évitez d'utiliser des appareils électriques branchés.</p>	 <p>Signalez tout fil électrique tombé au sol. Éloignez-vous et appelez le 911.</p>
 <p>LA Foudre PEUT FRAPPER :</p>	 <p>Loin de la pluie</p>	 <p>À tout moment de l'année</p>
 <p>Pour en savoir plus sur les orages, la foudre et les autres risques naturels : www.mrctemiscamingue.org/securete-incendie/securete-civile Consultez les alertes météorologiques d'Environnement Canada.</p>		 <p>Sources : Gouvernement du Québec et MRC de Témiscamingue</p>

SÉCURITÉ CIVILE : CHAQUE CITOYEN A UN RÔLE À JOUER

Au Témiscamingue, la sécurité civile n'est pas seulement l'affaire des autorités. En tant que citoyen, vous êtes le premier acteur de votre propre sécurité et un maillon essentiel de la solidarité locale.

Avant un sinistre : Préparez-vous!

- Informez-vous sur les risques présents dans la région (inondations, feux de forêt, tempêtes).
- Préparez une trousse d'urgence pour votre famille (eau, nourriture, lampe de poche, radio à piles, médicaments, documents).
- Élaborez un plan familial : où aller, comment communiquer, où se retrouver.

Pour en savoir plus sur la TROUSSE D'URGENCE
Consultez le guide complet sur le site de la MRC de Témiscamingue.
www.mrctemiscamingue.org/securete-incendie/securete-civile
Une trousse d'urgence adéquate pourrait vous sauver la vie et celle de votre famille.
Soyez prêts à être autonomes pendant au moins 72 heures.

Pendant un événement : Adoptez les bons réflexes.

- Suivez les avis et consignes diffusés par votre municipalité ou la MRC.
- Respectez les consignes d'évacuation ou de confinement.
- Portez attention aux personnes vulnérables de votre entourage (voisins âgés, personnes à mobilité réduite).

Après un sinistre : La solidarité fait la différence.

- Offrez votre aide pour le nettoyage ou le soutien aux sinistrés.
- Signalez immédiatement toute situation dangereuse aux autorités.
- Chaque geste compte pour protéger votre famille et votre communauté.



Chaque geste compte pour protéger votre famille et votre communauté.



Si vous avez des questions :

www.mrctemiscamingue.org/securete-incendie/securete-civile



PROFITEZ DE LA NATURE EN TOUTE SÉCURITÉ!

Des gestes simples qui peuvent sauver des vies



Que ce soit pour une randonnée, une journée de pêche, du camping ou une sortie en VTT, chaque aventure, en plein air commence par une bonne préparation.

Chaque année, les services d'urgence interviennent pour des situations liées à des personnes perdues, blessées, mal équipées ou exposées aux conditions météorologiques. Une bonne préparation permet de réduire les risques et de faciliter les interventions d'urgence au besoin.



✓ Informez-vous, équipez-vous et adoptez les bons réflexes!

AVANT DE PARTIR, PENSEZ À :



Vérifier les prévisions météorologiques.



Informez un proche de votre itinéraire et de votre heure prévue de retour.



Apporter suffisamment d'eau et de nourriture.



Avoir une trousse de premiers soins.



Garder un téléphone cellulaire chargé ou un moyen de communication.



Prévoir des vêtements adaptés aux conditions météo.



Apporter une lampe de poche, un briquet ou des allumettes imperméables.



Avoir une carte du secteur ou un GPS.



Porter un vêtement de couleur voyante.



Vérifier les interdictions de feux de camp ou de feu à ciel ouvert dans le secteur visé.



Consulter l'indice de danger d'incendie et la réglementation en vigueur (sopfeu.qc.ca).

En forêt ou sur les plans d'eau, les conditions peuvent changer rapidement. Il est important de ne pas surestimer ses capacités physiques et de toujours respecter les consignes de sécurité.



ACTIVITÉS NAUTIQUES

- ✓ Portez toujours votre veste de flottaison individuelle (VFI).
- ✓ Vérifiez l'état de votre embarcation.
- ✓ Assurez-vous d'avoir l'équipement obligatoire à bord.
- ✓ Évitez de partir seul lorsque possible.



EN SITUATION D'URGENCE

- ✓ Composez le 911.
- ✓ Essayez de demeurer sur place si vous êtes perdu.
- ✓ Conservez votre énergie et signalez votre présence.



LA PRÉPARATION SAUVE DES VIES

Une sortie en nature bien préparée est la clé d'une expérience sécuritaire et agréable pour vous et vos proches.



INFORMEZ-VOUS ET CONSULTEZ LES CONSEILS ET RESSOURCES : [Quebec.ca/securite-civile](https://quebec.ca/securite-civile)



LA SÉCURITÉ CIVILE EST LA RESPONSABILITÉ DE TOUS.

CHALEURS EXTRÊMES: adoptons les bons réflexes

Les épisodes de chaleur extrême peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé, particulièrement chez les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes vivant seules, les travailleurs extérieurs et les personnes ayant des problèmes de santé.

Adoptons des mesures simples pour prévenir les coups de chaleur et la déshydratation.

SOYEZ ATTENTIFS AUX SIGNES SUIVANTS :



Fatigue importante



Étourdissements



Maux de tête



Nausées



Confusion



Difficulté à respirer



Si vous êtes vulnérable face à la chaleur, ou si vous connaissez une personne à risque, communiquez avec **Info-Santé 811** pour obtenir une évaluation et des recommandations, notamment si vous remarquez une dégradation de votre état de santé.

En cas d'urgence médicale : **appelez le 911** allez au centre ou hospitaliser le plus proche.

CONSEILS DE PRÉVENTION



Boire de l'eau régulièrement, même sans sensation de soif.



Éviter les efforts physiques intenses durant les heures les plus chaudes de la journée.



Rester dans des endroits frais ou climatisés lorsque possible.



Fermer les rideaux et fenêtres durant le jour pour conserver la fraîcheur.



Porter des vêtements légers et de couleur pâle.



Prendre des nouvelles de ses proches et voisins plus vulnérables.



Ne jamais laisser un enfant, une personne vulnérable ou un animal dans un véhicule.



La sécurité civile rappelle que chaque citoyen a un rôle à jouer afin de réduire les risques liés aux événements météorologiques extrêmes.

Ensemble, demeurons vigilants et solidaires durant les périodes de chaleur intense.



Pour plus d'information :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/chaleur-extreme>

SAUVEZ LES CHAUVE-SOURIS!

Le Conseil environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue invite la population de la région à signaler toute observation ou tout soupçon de présence de chauves-souris, que ce soit en nature ou en ville.

CRÉDIT PHOTO : JEAN LAPOINTE, MELCCFP



**AVEZ-VOUS OBSERVÉ UNE CHAUVE-SOURIS PRÈS DE CHEZ VOUS ?
SIGNALEZ-LA !**

À la suite de votre signalement, l'équipe du CREAT se rendra sur place pour :

1

Effectuer un décompte

2

Identifier les espèces

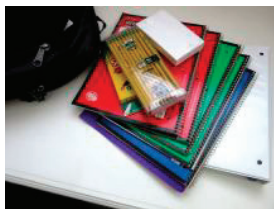
3

Étudier les options de cohabitation ou de relocalisation

www.creat08.ca/sauvez-les-chauves-souris



Fondation de la faune du Québec



Formulaire d'inscription Projet Retour à l'école 2026-2027



Formulaire d'inscription Projet Retour à l'école 2026-2027



Le *Projet Retour à l'école* désire contribuer à l'éducation et l'épanouissement des enfants du Témiscamingue issus de familles à faible revenu en offrant un bon d'achat d'une valeur de 100\$ par enfant du primaire et du secondaire au magasin Hamster de Ville-Marie, ceci les aidera à bien s'intégrer dans leur milieu scolaire.

De plus, le magasin Hamster de Ville-Marie offrira un escompte de 10% sur chaque article scolaire qui n'est pas déjà en promotion.

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Remplir le présent formulaire et l'envoyer à l'adresse suivante **avant le 31 juillet 2026** : **Projet Retour à l'école**
12, rue Sainte-Anne
Ville-Marie (Québec) J9V 2B7



Ou le retourner à l'adresse courriel : projetretouralecole@outlook.com.

Aussitôt reçue, votre demande sera analysée par notre comité de sélection et nous communiquerons avec vous **début août 2026** si la demande remplit les conditions d'admissibilité.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Vous devez être un résident permanent du Québec vivant au Témiscamingue avec un faible revenu.
2. Votre enfant doit être inscrit dans un établissement public d'enseignement primaire ou secondaire reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.
3. Vous n'êtes pas admissible si vous recevez déjà de l'aide financière d'un autre organisme ou institution.
4. Vous devez obligatoirement décrire votre situation familiale et financière actuelle.

QUESTIONS ET/OU INFORMATIONS

Pour toutes questions ou informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 819-629-3033, sur notre page Facebook "Projet Retour à l'école au Témiscamingue" et par courriel: projetretouralecole@outlook.com.

Compléter en lettres moulées.

ÉTUDIANTS

Prénom et nom	Date de naissance	Âge	Sexe (f-m)	École/niveau

PARENT ou TUTEUR

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone résidence : _____

Autre téléphone (préciser) : _____

Adresse courriel : _____

Revenu familial annuel : _____

Situation familiale : Biparental Monoparental

AUTRES RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS À COMPLÉTER

Décrivez-nous dans vos mots et en quelques lignes, votre situation familiale et financière actuelle.

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR

Je reconnais que les renseignements fournis sont exacts.

Signature : _____



Veillez noter que les renseignements fournis seront traités avec confidentialité.

LES PETITES ANNONCES



Corpa Flora

Annie Pelchat
59, Principale Nédélec
819 784-2008
anniepelchat47@hotmail.com

MASSOTHÉRAPIE

Massage : détente, thérapeutique, énergétique, pierres chaudes, drainage lymphatique, femme enceinte.

CONSULTATION EN NATUROTHÉRAPIE

L'objectif de la naturothérapie est de stimuler les facteurs favorisant la santé autant que d'atténuer les facteurs défavorables à une santé optimale.

SOINS DE CORPS

HARMONISATION DES CHAKRAS

REIKI

Possibilité de rendez-vous à votre domicile pour 4 personnes et plus.

Reçu pour assurance disponible.



SERVICE MÉNAGER

Micheline Aylwin

Service disponible au village seulement.

Possibilité d'entente de transport.

- Ménage régulier à 22 \$/hre
- Service de grand ménage disponible à 24 \$/hre

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 819 629-8576



LES PETITES ANNONCES



LIMOGES & ASSOC.
Agence immobilière

MYRIAM JODOIN-TÉTREULT

**COURTIÈRE IMMOBILIÈRE
RÉSIDENTIELLE**

819-290-2720



Bonjour à tous !

Vous cherchez une personne fiable pour faire votre ménage ! Je suis non fumeuse, pas de dossier judiciaire, plus de 20 ans d'expérience et je fournis mes produits.

Je peux donner un reçu pour vos impôts. Vous avez un montant aloué par la SAAQ pour votre ménage, pas de problème, je donne un reçu.

**Secteur du Témiscamingue
Pour plus d'info :
Suzanne | 819-290-9878**

Merci

Savoure des fruits et légumes bio tout l'été

Abonnement
12 semaines de délices frais
du 3 juillet au 18 septembre

8 items par panier
en moyenne

37\$ / semaine

Places limitées

Les vendredis de 15h à 18h
Point de chute à
St-Bruno-de-Guigues,
à notre boutique à la ferme

*Montant total pour les 12 semaines
payable en deux versements

Une collaboration avec

Les jardins
TOMATES
& **CAMMILLE**

+

ferme
Nordvie

Pour s'inscrire >
ou en apprendre plus



nordvie.ca

1049 chemin des 2e et 3e rangs
Saint-Bruno-de-Guigues

